



Section syndicale DSFE

Newsletter novembre 2025

L'année qui vient de s'écouler et plus particulièrement les 6 derniers mois ont été riches en matière de lutte syndicale. Il n'est pas inutile de faire un petit retour sur les faits qui ont animés notre service et les victoires syndicales que nous avons obtenues.

Notre démarche repose régulièrement sur la même approche : connaître les textes réglementaires et leur portée, échanger avec notre direction sur la base de ce cadre légal pour définir la meilleure orientation possible dans l'intérêt des agents et celui du service et ne pas hésiter à s'opposer lorsque les droits des agents sont en voie d'être rognés. Nous prônons l'impartialité et l'intérêt collectif uniquement.

Contrairement à ce que bien des agents pensent, tout ne tombe pas du ciel. Tout est affaire de combat, de motivation et de détermination. C'est aussi un travail de vigilance pour que nos droits ne soient pas amputés sans que nous nous en apercevions. Petit retour sur ce que nous avons obtenus.



Indemnités de sujétions spéciales

Nous avons obtenu la mise en place d'indemnités de sujétions spéciales pour l'ensemble du personnel de la DSFE. Ces indemnités ont été adoptées pour enrayer les départs de personnel de notre service. Pour rappel, à l'origine ces indemnités devaient être transitoires, le temps que la réforme de nos statuts soit actée. Cependant, nous comptons bien nous battre pour les conserver en réponse à la détérioration de nos conditions de travail.



Des critères justes et équitables d'attribution

Nous avons obtenu la mise en place de règles objectives et transparentes pour l'attribution de ces ISS, ce qui réduit les risques de partialité.



<https://sfppolynesie.org>



section_dsfe@sfppolynesie.org



Syndicat de la Fonction Publique



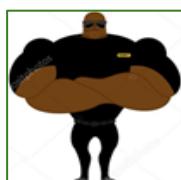
Limitation des heures supplémentaires

Ces indemnités couvrent en partie des heures supplémentaires. Dans un premier temps notre administration aurait souhaité que ces ISS couvrent toutes nos heures supplémentaires. Nous avons refusé pareille analyse et négocié le quota d'heures supplémentaires prises en charge par les ISS. Au-delà de ce quota, les agents peuvent récupérer leurs heures.



La conservation de l'ancienneté acquise avec la refonte de nos cadres d'emploi

Lors de la refonte des cadres d'emploi des Assistants socio-éducatifs et des Conseillers socio-éducatifs, les textes initiaux prévoient un reclassement à l'indice immédiatement supérieur ou égal **avec perte de l'ancienneté acquise**. C'est l'intervention de notre syndicat qui a permis de modifier ce dernier aspect et de conserver l'ancienneté acquise.



Le maintien du service de sécurité

Lorsque notre direction a indiqué vouloir mettre un terme au service de sécurité au siège comme dans les circonscriptions pour des raisons budgétaires, nous avons rappelé notre administration à ses obligations. Compte tenu du cadre particulièrement agressif dans lequel nous exerçons, nous avons imposé le devoir de protection qui nous est dû et le gardiennage a ainsi été maintenu.



Le maintien du service de nettoyage

Lorsque pour des raisons soi-disant budgétaires notre administration a voulu mettre un terme au contrat de nettoyage et nous imposer d'assurer nous-mêmes l'entretien de nos locaux, nous nous sommes opposés. Nous avons rappelé que le nettoyage ne faisait pas partie de nos attributions et encore moins de nos fiches de postes. Nous avons rappelé les obligations de notre administration en matière d'hygiène et c'est ainsi que le contrat de nettoyage fut préservé.



Dénoncer les risques auxquels nous sommes exposés et nos conditions de travail

Le syndicat de la fonction publique a rendu publique à plusieurs reprises nos conditions de travail dégradées ainsi les risques auxquels nous sommes exposés.

Lorsque notre service a été la cible de critiques injustifiées dans la tragédie survenue à la petite Ayden, notre syndicat a été le seul à publiquement prendre la défense des agents de la DSFE. Ce n'est qu'après cette prise de position que le ministère s'est trouvé contraint de réagir à son tour.

La récente menace de mort dont l'un d'entre nous a été victime a été l'occasion d'une médiatisation importante. Le grand public a alors pu mesurer à quel point nous travaillons dans des conditions dégradées et périlleuses parfois.

Nous restons à votre écoute. N'hésitez pas à nous solliciter.

Très cordialement

Julien LEMAIRE

Représentant de la section syndicale